

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES (P.P.R.) INONDATION
SUR LA COMMUNE D'Auriol**

(Article L562-1 du code de l'Environnement)

Bordereau des Pièces

Pièce 1 : rapport de présentation

Pièce 2 : zonage réglementaire (nombre :2)

- a : Cartographie du zonage réglementaire Ouest au 5000^{ème} (format 880/1200)
- b : Cartographie du zonage réglementaire Est 5000ème (format 880/1200)

Pièce 3 : règlement

Pièce 4 : annexes (nombre : 3)

- 1 : Définition des enjeux (format 1100/880)
- 2a : Définition de l'aléa Ouest (format 880/1200)
- 2b : Définition de l'aléa Est (format 880/1200)
- 3 : Définition des lignes d'eau (format 1100/880)

Pièce 5 : étude de référence

- Etude hydrologique et hydraulique sur le bassin versant de l'Huveaune (dossier communal, carte des débits)